

des pensions, la suffisance ou l'insuffisance de l'aide accordée, les listes des pensions en vigueur en Canada pour les soldats invalides ou autres et pour les personnes à la charge de soldats qui ont été tués en activité de service et autres sujets s'y rattachant.

La motion est adoptée.

COMITE D'AGRICULTURE ET DE COLONISATION.

M. HENDERS propose :

Que 500 exemplaires, du texte anglais, et 250 du texte français, du premier et second rapports du comité spécial permanent d'agriculture et de colonisation soient imprimés immédiatement, sous forme de brochures, et qu'à cet égard la règle 74 soit suspendue.

La motion est adoptée.

LA DEPUTATION DES CULTIVATEURS.—
CORRESPONDANCE AVEC LE GOUVERNEUR GENERAL, LA CHAMBRE DES COMMUNES ET LE GOUVERNEMENT.

M. VIEN: Monsieur l'Orateur, il a été entendu entre le très honorable chef du Gouvernement et moi que l'occasion me serait donnée d'appeler l'attention de la Chambre pendant quelques instants sur un sujet que je considère de haute importance. Je ne retiendrai pas la Chambre longtemps. D'ailleurs, je n'ai guère de temps à ma disposition. Si l'on ne s'était pas entendu pour proroger ce soir, un bien plus long débat aurait eu lieu sur cette question. Toutefois, je ne veux pas retarder les affaires de la Chambre, car nos amis de la gauche ne désirent pas trop différer le moment fixé pour la prorogation.

Le 14 mai, une députation de cultivateurs au nombre d'environ 4,000 est venue à Ottawa de toutes les parties du Canada. Ils représentaient, je puis dire, non seulement les centres d'où ils venaient, mais toute la population rurale du Canada.

Quelques VOIX: Non, non.

M. VIEN: Au moins une grande partie de la population rurale du Canada. Les députés qui viennent de faire cette dénégation constateront peut-être que la population que représentaient ces délégués est plus nombreuse qu'ils ne se l'imaginent. Les délégués ont consigné dans un rapport les conclusions de leurs délibérations dont ils ont transmis copie au premier ministre. Ils vous ont aussi adressé, monsieur l'Orateur, une communication qui est passée presque inaperçue. Plus tard, une autre communication a été adressée à Son Excellence le Gouverneur général. Je demande à la Chambre la permission de déposer cette correspondance sur le bureau

[Le très hon. sir George Foster.]

et de la faire insérer dans le Hansard sans que je sois obligé d'en donner lecture.

M. l'ORATEUR: Une grande partie de cette correspondance m'est parvenue. Elle tend à mettre sous la forme d'une lettre ce qui est en réalité une requête, laquelle, sous cette forme, ne pourrait être présentée à la Chambre.

M. VIEN: Alors, je vais lire les documents. Voici la communication adressée au Gouverneur général:

A Son Excellence

Le duc de Devonshire,
Gouverneur général du Canada,
Ottawa.

Votre Excellence:

Les soussignés, exerçant le privilège immémorial dont jouissent les sujets britanniques, ont la conviction que Votre Excellence respectera l'ancien usage de la plus haute autorité du royaume et accueillera avec sympathie les observations des citoyens sur des questions qui concernent la bonne administration du Canada.

Ce qui nous encourage à vous transmettre certains renseignements, c'est que nous savons que ceux qui vous ont précédé, en qualité de représentants de la Couronne, ont été prompts à s'intéresser à toute tentative en vue de s'écarter des coutumes constitutionnelles qui ont consacré l'indépendance du Parlement et la liberté personnelle des citoyens.

Depuis l'arrivée de Votre Excellence parmi nous, nous avons toujours eu lieu d'être sûrs que Votre Excellence est imbue de l'esprit de conciliation, de clairvoyance et de saine politique dont était animé lord Elgin à qui le Canada et l'empire doivent une reconnaissance éternelle pour la prudence et la fermeté qu'il apportait à la direction des affaires dans le domaine de ses attributions.

C'est pourquoi nous avons l'assurance que vous ferez bon accueil à cette manifestation de notre confiance par ces temps d'épreuve sans précédent que traverse le Dominion du Canada.

Nous appuyant sur la réponse de lord Elgin à une adresse du comté de Glengarry, concernant l'agitation qui régnait à cette époque au sujet de l'administration des affaires publiques, nous soumettons à la considération de Votre Excellence la correspondance ci-jointe adressée à l'Orateur de la Chambre des communes. Votre Excellence nous permettra peut-être de citer les paroles de lord Elgin aux citoyens de Glengarry, en réponse à leur adresse: "J'y reconnais une preuve de cette forte union de sentiments qui permet à des hommes de la race qui est la vôtre, d'apprécier les bienfaits de la liberté bien ordonnée, et d'une haute conception du principe qui les engage à ne reculer devant aucun sacrifice que le devoir impose."

La lettre se continue par d'autres observations à Son Excellence, et elle est accompagnée de la correspondance que Son Excellence a fait remettre par la suite au premier ministre. J'ai fait une question au premier ministre au sujet de cette affaire, et il m'a appris qu'il ferait plus tard une déclaration à la Chambre à ce sujet.